



Étudier la philosophie, c'est apprendre à réfléchir par soi-même.

Dès la classe de première, entraînements réguliers en condition d'examen pour se préparer au mieux aux épreuves anticipées.

Ouverture culturelle par des sorties au théâtre, Opéra, voyage pédagogique (Paris, Lyon, Londres...) au service de projets pluridisciplinaires.

ACCESSIBLE APRÈS

Une classe de seconde générale.






DUREE

Le baccalauréat général se prépare en 3 ans. C'est un diplôme de qualification professionnel de niveau IV.

POURSUITE D'ETUDES

CPGE classe prépa Économique et Commerciale, option économique (si Maths en option).

BTS

-  Assistant de Manager
 -  Assistant de Gestion de PME-PMI
 -  Transport et Prestations logistiques
 -  Négociation et Relation Client
 -  Tourisme
- Dominante « information et multimédia »
ou « information et touristique »

ETUDIER A ST BE

L'enseignement littéraire suppose une curiosité et propose une culture linguistique, historique, esthétique et philosophique. Les élèves apprennent à connaître d'autres pensées intellectuelles, d'autres styles par la lecture des auteurs. Ils se forment ainsi l'esprit critique et ils s'exercent particulièrement à s'exprimer.

La qualité de l'expression, la culture générale, l'apprentissage de la dissertation demeurent les outils de sélection des études supérieures et contribuent à la formation humaine, tout simplement.

HORAIRES

PREMIERE		TERMINALE	
Français	4 h		
EPS	2 h	EPS	2 h
Histoire-Géographie	4 h	LV1 (anglais)	2 h
Enseignement moral et civique	0 h 30	LV2 (allemand ou espagnol)	2 h
LV1 (anglais)	2 h 30	LV2 - LV3 italien / LV3 chinois (plateforme enseignement à distance)	3 h
LV2 (allemand ou espagnol)	2 h	Accompagnement personnalisé	2 h
LV2 - LV3 italien / LV3 chinois (plateforme enseignement à distance)	3 h	Enseignement moral et civique	0 h 30
Accompagnement personnalisé	2 h		
Travaux personnels encadrés	1 h		
Enseignements spécifiques			
Littérature	2 h	Littérature	2 h
Sciences	1 h 30	Philosophie	8 h
Littérature étrangère en LV	2 h	Littérature étrangère en LV	1 h 30
		Histoire-Géographie	4 h
Un enseignement de spécialité au choix Anglais / espagnol approfondis	3 h	Un enseignement de spécialité au choix : Anglais ou espagnol approfondis	3 h
Mathématiques	3 h	Mathématiques	4 h
		Droit et grands enjeux du monde contemporain	3 h
Enseignements facultatifs			
Latin / Théâtre	3 h	Latin / Théâtre	3 h

REGLEMENT EXAMEN

Désignation	Coefficient	Nature de l'épreuve	Durée
Épreuves anticipées			
1. Français et littérature	3	écrite	4 h
2. Français et littérature	2	orale	20 minutes
3. Sciences	2	écrite	1 h 30
Travaux Personnels Encadrés ⁽¹⁾	2	orale	1 h
Épreuves terminales			
4. Littérature	4	écrite	2 h
5. Histoire et Géographie	4	écrite	4 h
6. Langue vivante 1	4	écrite et orale	3 h et 20 mn
7. Langue vivante 2	4	écrite et orale	3 h et 20 mn
8. Littérature étrangère en langue étrangère ⁽²⁾	1	orale	10 mn
9. Philosophie	7	écrite	4 h
10. Education physique et sportive	2	CCF ^(*)	
Education physique et sportive de complément ⁽³⁾	2	CCF ^(*)	
11. Epreuve de spécialité (une au choix du candidat)			
Langues et cultures de l'antiquité : latin ou grec	4	écrite	3 h
ou LVA1 ou LVA2 (langue vivante approfondie 1 ou 2)	4	écrite et orale	Intégrée à l'épreuve
ou LV3 (italien ou chinois en plate-forme)	4	orale	20 mn
ou Mathématiques	4	écrit	3 h
ou Droit et grands enjeux du monde contemporain (plate-forme)	4	orale	20 mn
Épreuves facultatives ⁽⁴⁾ (2 au maximum au choix du candidat)			
Langue vivante étrangère 3 ou régionale		orale ou écrit	20 mn ou 2 h
Langue des signes française		orale	20 mn
Langues et cultures de l'antiquité : latin		orale	15 mn
Education physique et sportive		CCF ^(*)	
Arts : Arts plastiques ou cinéma audio-visuel ou danse ou Histoire des arts ou Théâtre		orale sur dossier	30 mn
ou Musique		orale et pratique	40 mn

1- Seuls les points supérieurs à la moyenne sont retenus et multipliés par 2.

* Contrôle en cours de formation

2 - Cette évaluation s'effectue à la suite de l'épreuve obligatoire ou de l'épreuve de spécialité de la langue choisie.

3- Epreuve obligatoire pour les candidats ayant suivi l'enseignement d'EPS de complément.

4- Sont retenus seuls les points supérieurs à 10. Pour la première épreuve facultative ou la seule choisit par le candidat, les points sont multipliés par 2. Si cette première épreuve concerne le latin les points sont alors multipliés par 3.